

EVALUATION PARASITAIRE GRANDE DOUVE ET STRONGLES DIGESTIFS PAR PRISES DE SANG

Commémoratifs

Période : entre 15 et 30 jours après la rentrée des animaux **ET AVANT le 30 décembre** pour prise en charge GDS
 Choix des animaux en fonction de leur état corporel, objectif être représentatif du troupeau
 1 Tube sec par bovin

Prélèvements à réaliser :

- Bovins adultes : 10 prises de sang
- Génisses 1ère année pâture : 5 prises de sang
- Génisses 2^e année pâture : 5 prises de sang

Demande d'analyse :

- Bovins adultes : 2 analyses sérologiques de mélange de 5 pour Grande Douve (kit Biosellal)
- Génisses 1ère année pâture :
 - 1 analyse de mélange de 5 pour Grande Douve (kit Biosellal)
 - 1 analyse de mélange de 5 pour pepsinogène
- Génisses 2^e année pâture :
 - 1 analyse de mélange de 5 pour Grande Douve (kit Biosellal)
 - 1 analyse de mélange de 5 pour pepsinogène

} 1 seul tube /
génisse suffisant

} 1 seul tube /
génisse suffisant

Transmission résultat : Eleveur, vétérinaire, GDS43

PRELEVEUR (merci de cocher) : VETERINAIRE

ELEVEUR

N° Cheptel :

Nom vétérinaire :

Nom Eleveur :

date prélèvement :

Identification des prélèvements :

Bovins adultes	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Génisses 1ères année de pâture	
1	
2	
3	
4	
5	

Génisses 2 ^e année de pâture	
1	
2	
3	
4	
5	

Si analyses réalisées avant le 30 décembre :

Facturation Frais vétérinaires: Eleveur. Aide forfaitaire de 50€ HT versée à l'éleveur à réception des résultats transmis par le labo.

Facturation Analyse grande douve: Eleveur. Remboursement 50% par le GDS à réception des résultats transmis par le labo. Rappel coût analyse : 43.20 € HT pour 4 mélanges. Reste à charge de l'éleveur 21.60 €HT. Dosage pepsinogène : pris en charge à 100% dans la limite de 2 analyses.

EVALUATION PARASITAIRE SUR BOUSES

Commémoratifs

Période : **8 semaines après la rentrée des animaux soit APRES le 1er décembre** pour prise en charge GDS (2^e condition de prise en charge : avoir réalisé la recherche grande douve en sérologie avant le 30 décembre)
Choix des animaux en fonction de leur état corporel, objectif être représentatif du troupeau
1 prélèvement de bouse par bovin

Prélèvements à réaliser par l'éleveur :

- Prélèvement de bouse dans le rectum de l'animal à mettre dans 1 pot à prélèvement fourni par les vétérinaires ;
1 pot par bouse, à identifier : date ; n° bovin ; n° cheptel
- Nombre de bouses par lot :
 - o Bovins adultes : lot inférieur à 50 bovins : 3 bouses ; lot supérieur à 50 bovins : 5 bouses
 - o Génisses 1ère année pâture et Génisses 2^e année pâture : 3 bouses par lot
- Echantillons à déposer chez votre vétérinaire
- Conservations des échantillons au froid (+ 4°C)

Demande d'analyse : Coproscopie individuelle

Transmission résultat : Eleveur, vétérinaire, GDS43

N° Cheptel : **Nom vétérinaire :**

Nom Eleveur : **date prélèvement :**

Identification des prélèvements :

Bovins adultes		
1	Lot < 50 bovins	
2		
3		
4	Lot > 50 bovins	
5		

Génisses 1ères année de pâture	
1	
2	
3	

Génisses 2 ^e année de pâture	
1	
2	
3	

RAPPEL COUTS DES ANALYSES :
Coproscopie individuelle : 12,15 € HT

Facturation Analyse : Eleveur. Remboursement 50% par le GDS à réception des résultats transmis par le labo
si réalisation d'analyse sérologiques Douve